

Rectorat de Versailles

Le 23 juin 2020

Madame, Monsieur,

Vous venez de prendre connaissance des résultats du mouvement intra académique de l'académie de Versailles.

Je vous informe que vous avez la possibilité de former **un recours contre cette décision d'affectation.**

Afin de contester une décision individuelle défavorable, qui correspond à l'hypothèse où vous n'avez pas obtenu de poste, ou un poste en dehors de vos vœux, vous avez la possibilité de vous faire **assister par un représentant désigné par une organisation syndicale représentative.** (liste ci-dessous des organisations syndicales représentatives).

Votre recours est formulé par courriel à l'adresse suivante accueil-mutation@ac-versailles.fr

Afin de faciliter son traitement, il doit comporter les informations suivantes : **Nom - prénom - corps - discipline d'enseignement.**

Vous veillerez en outre et à **explicitier la nature et les raisons de votre demande.**

Vous préciserez, le cas échéant, **l'organisation syndicale choisie pour vous représenter** et le nom du représentant.

Une réponse vous sera transmise par courriel à l'adresse utilisée pour l'envoi de votre recours.

Les services de la division des personnels enseignants restent à votre disposition.

Très cordialement

Liste des organisations syndicales représentatives :

FSU

FO

UNSA

CGT

CFDT

SNALC

Olivier HERVY
Rectorat de Versailles
Adjoint au chef de la DPE
01 30 83 43 15